



Politique d'association de Petits animaux Suisse

1. Buts et objectifs

¹**Petits animaux Suisse** est une association d'utilité publique qui soutient dans la pratique de leur passe-temps, les éleveurs et détenteurs de petits animaux, organisés dans des divisions.

²Comme fédération faîtière, la fédération **Petits animaux Suisse** travaille d'une façon étroite avec:

- a) les quatre divisions qui lui sont rattachées :
 - Lapins de race Suisse
 - Volailles de race Suisse
 - Pigeons de race Suisse
 - Oiseaux d'agrément suisse
- b) leurs fédérations cantonales,
- c) les associations spéciales qui, selon leurs buts spécifiques, ne peuvent pas appartenir à une division, mais qui sont rattachées directement à la fédération faîtière.

³Au sein de **Petits animaux Suisse**, les tâches sont réparties à chaque échelon, de telle sorte que toute l'organisation soit gérée de façon optimale.

⁴**Petits animaux Suisse** s'oriente, comme le font également les divisions, les fédérations cantonales et les associations spéciales - d'une façon conséquente et ciblée aux besoins des éleveurs de petits animaux.

Les principes de base énumérés dans le document "Principes directeurs" et dans le présent texte "Politique de l'Association" sont valables pour :

- la fédération **Petits animaux Suisse**,
- les divisions,
- les fédérations cantonales,
- les associations spéciales,
- les sections, les clubs et sociétés, ainsi que
- leurs membres.

2. Membres

Les membres sont :

- les quatre divisions comme membres collectifs
- les fédérations cantonales comme membres collectifs
- les associations spéciales comme membres collectifs avec droit de vote restreint
- les membres d'honneur comme membres individuels.



3. Prestations

Les prestations de service de **Petits animaux Suisse** sont :

¹Centrale administrative

Petits animaux Suisse a mis en place une Centrale administrative pour mener à bien les tâches ci-après.

²Défense des intérêts

Petits animaux Suisse représente et défend, en accord avec les divisions et/ou les associations spéciales, les intérêts des éleveurs et/ou détenteurs de petits animaux auprès des autorités, des personnes de la branche, des organisations spécialisées, également au niveau politique. Elle peut intervenir auprès de l'opinion publique suisse et prendre position par rapport à la législation. Au niveau cantonal, les fédérations cantonales de **Petits animaux Suisse**, en accord avec la fédération faîtière et les divisions, représentent les intérêts des éleveurs.

³Travail de relations publiques

Petits animaux Suisse publie des informations générales sur les activités des fédérations pour l'élevage des petits animaux. Elle veut ainsi créer un climat de confiance qui facilite les relations avec les organisations partenaires et les groupements d'intérêts.

⁴Expositions

Petits animaux Suisse peut encourager et soutenir les expositions qui mettent en valeur, auprès d'un large public, le travail des éleveurs de petits animaux.

⁵Recrutement de membres

Petits animaux Suisse soutient les divisions, les fédérations ainsi que les associations spéciales dans l'activité qu'elles déploient pour le recrutement de membres et pour d'autres activités de marketing.

⁶Administration des membres, statistique

Petits animaux Suisse a et administre une donnée centrale des membres. La Fédération conduit, gère les statistiques et met les données à disposition des divisions, des fédérations cantonales, des associations spéciales ainsi que des sections, des clubs et des sociétés en respectant la protection des données.

Le comité de **Petits animaux Suisse** peut mettre à disposition les données des membres à l'office vétérinaire fédéral et aux offices vétérinaires des cantons, pour les objectifs de la Fédération ou pour des communications qui concernent la protection des animaux ou la santé animale.

⁷Vente de matériel

Petits animaux Suisse vend du matériel et assure un service de conseil après-vente.



⁸Assurances

Petits animaux Suisse offre à ses membres des assurances conclues dans le cadre de contrats collectifs.

⁹Conseils juridiques

Petits animaux Suisse offre à ses membres une protection juridique, selon le règlement "assistance juridique".

¹⁰Tribunal arbitral

Petits animaux Suisse met en place un tribunal arbitral qui traite des litiges internes, avec une instance de recours.

¹¹Journal « Tierwelt » et « Journal romand »

Petits animaux Suisse est l'éditeur du journal "Tierwelt" et du « Journal romand de l'éleveur amateur (JREA) ». Ceux-ci sont l'organe officiel de **Petits animaux Suisse** et de ses membres collectifs.

4. Organisation et direction

¹**Petits animaux Suisse** a une structure fédéraliste. L'organisation faitière ainsi que les divisions, les fédérations cantonales et les associations spéciales, sont juridiquement indépendantes, mais travaillent ensemble dans un même but et d'une façon efficace. La fédération **Petits animaux Suisse** établit son programme d'activité en collaboration avec ses organes concernés et ses membres collectifs. Les travaux, compétences et responsabilités sont concertés.

²Des associations autonomes peuvent devenir membres de **Petits animaux Suisse** pour autant qu'elles servent nos buts et objectifs.

³**Petits animaux Suisse** repose sur une structure efficace de collaborateurs à plein temps et de bénévoles et encourage leur collaboration.

⁴Les compétences, la motivation et la disponibilité sont des critères importants pour l'attribution d'une fonction. **Petits animaux Suisse** tient compte d'une représentation équitable des langues, des régions et des divisions.

5. Finances

¹**Petits animaux Suisse** est une organisation à but non lucratif. Elle veille à garder une solide base financière et des réserves adéquates. Ces réserves servent à garantir le fonctionnement de la fédération, à assurer ses obligations et à entreprendre de nouvelles tâches.

²**Petits animaux Suisse** est financée par les recettes de la "Tierwelt", les revenus des capitaux, le sponsoring, des donations, des legs, des paiements volontaires et les cotisation des membres.



³**Petits animaux Suisse** garantit que les produits financiers de la "Tierwelt" soient répartis avec les divisions, selon une clef de répartition établie en commun.

⁴**Petits animaux Suisse** soutient les divisions et les fédérations cantonales par des contributions annuelles.

⁵Sur demande, la fédération **Petits animaux Suisse** peut soutenir financièrement des activités spécifiques telles que expositions, recrutement de membres, cours, installations pour petits animaux.

⁶Les finances et la comptabilité sont le reflet précis de la situation financière. Un organe de révision contrôle le budget, les comptes annuels et la gestion financière.

6. Collaboration nationale et internationale

¹Au plan national, la fédération **Petits animaux Suisse** collabore en tant que partenaire, avec les organisations suivantes:

- Office fédéral pour l'agriculture OFA
- Office fédéral de la statistique OFS
- Office vétérinaire cantonal OVF
- Association suisse des vétérinaires ASV
- Hautes écoles
- Centre de formation et de renseignements sur l'agriculture
- Associations suisses pour la protection des animaux
- Association suisse des ingénieurs agronomes et en technologie alimentaire ASIATA

Petits animaux Suisse peut collaborer avec d'autres organisations. Les contrats de collaboration doivent être acceptés par l'assemblée des délégués.

²**Petits animaux Suisse** travaille avec des organisations partenaires d'autres pays, particulièrement avec :

- La Confédération Ornithologique Mondiale COM
- L'Entente Européenne d'aviculture et de cuniculture EE et ses organisations affiliées D'autres organisations selon les besoins.

Assemblée des délégués Wädenswil, le 13 juin 2010

Petits animaux Suisse

Le Président: Le Secrétaire:
Kurt Lirgg Jürg Schmid